RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

711 EVENTS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 300 EUROS
Siège social : 231 chemin de Capeau
84270 VEDENE (Vaucluse)
824 587 539 RCS AVIGNON

DECISIONS ORDINAIRES DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
et le trente juin,

Monsieur Gérald ALMUDEVER, actionnaire unique et président de la société 711 EVENTS, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Il précise l'objet des présentes décisions :
- Reconstitution des capitaux propres,
- Pouvoirs pour formalités.

L'actionnaire unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique constate que, suite à l'établissement des comptes annuels clos le 31 décembre 2023, les capitaux propres s'élèvent à 20 178.54 euros et se retrouvent ainsi supérieurs à la moitié du capital social. En conséquence, il prend acte de la reconstitution des capitaux propres.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'actionnaire unique
Monsieur Gérald ALMUDEVER

